

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

6386/85 (Presse 51)

LIBRARY

999th meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Luxembourg, 29 and 30 April 1985

President: Mr Giulio ANDREOTTI

Minister for Foreign Affairs
of the Italian Republic

Luxembourg:

Mr Jacques F. POOS

Minister for Foreign Affairs

Mr Jean-Claude JUNCKER

Minister attached to the
Department of Finance, with
responsibility for the budget

Mr Robert GOEBBELS

State Secretary for Foreign
Affairs

Netherlands:

Mr H. van den BROEK

Minister for Foreign Affairs

Mr W.F. van EEKELEN

State Secretary for Foreign
Affairs

United Kingdom:

Mr Malcolm RIFKIND

Minister of State, Foreign
and Commonwealth Office

o

o

o

Commission

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

Mr Lorenzo NATALI

Vice-President

Mr Claude CHEYSSON

Member

Mr Willy de CLERCQ

Member

o

o

o

NEW OWN RESOURCES

The Council held a meeting on new own resources with a delegation from the European Parliament led by the Parliament's President, Mr PFLIMLIN, and comprising Mr RYAN, 1st Deputy Chairman of the Committee on Budgets, Sir James SCOTT-HOPKINS, 2nd Deputy Chairman of the Committee on Budgets, Mrs BARBARELLA, 3rd Deputy Chairman of the Committee on Budgets, Mr SCHON, Mr ARNDT, Mrs SCRIVENER, Mr PASTY, Members of the Committee on Budgets, Mr BONDE, Member of the Committee on Budgets, and Mr AIGNER, Chairman of the Committee on Budgetary Control.

At this meeting, the representatives of both institutions and the Commission stressed the urgency of taking a decision on this matter with a view to implementing the agreements of the Fontainebleau European Council.

For their part, the representatives of the European Parliament submitted a number of requests and suggestions concerning the draft Council Decision.

The Council subsequently examined the European Parliament's requests.

In conclusion, the President noted that one point alone was still outstanding within the Council. He hoped that a solution could be found by the end of the week so that this Decision could be adopted.

BONN SUMMIT

The Council held an in-depth discussion on the topics likely to be discussed at the Bonn Summit from 2 to 4 May 1985.

SPANISH AND PORTUGUESE ACCESSION

The Council took note of a report from the Chairman of the Permanent Representatives Committee on progress on the final problems still to be resolved in the negotiations with Spain and Portugal.

It held a policy debate, at the close of which it instructed the Permanent Representatives Committee to bring negotiations to a conclusion at Deputy level within the next few days.

YUGOSLAVIA

The Council discussed the directives to be given to the Commission for renewing the EEC-Yugoslavia Financial Protocol.

It decided to continue these discussions at its next meeting.

CANADA: BEEF AND VEAL - COUNCIL STATEMENT

The Council took note of the fact that consultations about an increased quota for imports of beef from the Community into Canada had not yet been concluded because of delays in the formulation of the position of the Canadian Government. It was also informed of measures adopted by the Canadian authorities to exempt certain types of high-quality beef.

The Council expressed its serious concern at the continuing delay in reaching an arrangement which would re-open the Canadian market for Community exports during 1985. It noted that, unless a formal Canadian confirmation of the arrangements that had been informally worked out was made in the next few days, the Community would have no other choice than to proceed with retaliatory measures in accordance with the provisions of the GATT.

To this end, the Council instructed the relevant Community bodies (the Permanent Representatives Committee and the Article 113 Committee) to examine urgently the Commission's proposal in COM(85) 108 final.

MALTA

Following a report from Mr CHEYSSON, Member of the Commission, on progress in negotiations with Malta on the conclusion of a Second Financial Protocol, the Council held a discussion of the matter. It agreed to resume this examination at its next meeting.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Community loans

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation amending Regulation No 682/81 concerning the Community loan mechanism designed to support the balances of payments of Community Member States.

The amendments in particular involve raising the authorized ceiling for Community loans from 6 to 8 thousand million ECU and stipulating that normally no Member State may borrow more than 50% of the borrowing authorized under this ceiling; moreover, the link with an increase in prices of petroleum products, which was originally one of the criteria for the granting of loans, has been dropped.

Relations with Pakistan

The Council decided in the near future to sign the Agreement for commercial, economic and development co-operation between the EEC and Pakistan.

EEC-Cyprus Association

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulations concerning Community tariff quotas for:

- fresh table grapes (8 June 1985 to 31 July 1985 - 7 500 t)
- new potatoes (16 May 1985 to 30 June 1985 - 60 000 t).

Relations with Canada

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concerning the conclusion of the Agreement in the form of an exchange of letters between the European Economic Community and the Government of Canada concerning compensation for loss suffered by the Community arising from the extension by Canada, for the period 1 December 1984 to 30 November 1985, of quantitative import restrictions for footwear.

Trade and customs questions

The Council adopted, in the official languages of the Communities, Decisions:

- authorizing the Commission to participate in the negotiations concerning an amendment to the Customs Convention on Containers, 1972;
- authorizing extension or tacit renewal of certain trade agreements concluded between the Member States and third countries.

Bruxelles, le 26 avril 1985

NOTE BIO(85) 151 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

PREPARATION DU CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

433

CANADA : VIANDE BOVINE (F. LE BAIL)

Le Canada avait a la fin de l'annee 1984 fait recours a l'article XIX du GATT pour ses importations de viande bovine et impose des quotas prenant effet le 1er janvier 1985.

La Communaute s'etait vu attribuer un quota de 2.700 tonnes alors que ses exportations vers le Canada en 1984 se sont montees a 23.000 tonnes.

La Communaute s'est eleve contre cette decision dans les enceintes du GATT, des discussions ont eu lieu avec les Canadiens. Parallelement la Communaute a notifie au GATT des mesures de retorsions. Le dernier chiffre officiellement propose par le Canada 6.800 tonnes n'a pas ete accepte par la Communaute.

Les contacts se sont poursuivis avec les autorites canadiennes sans qu'il y ait a ce jour de reponse de leur part.

M. De Clercq a adresse le 25 avril une lettre a M. Kelleher, ministre canadien du commerce pour lui demander une reponse des autorites canadiennes pour la semaine prochaine et soulignant la gravite de la situation. En effet :

- le quota accorde a la Communaute (2.700 t.) est expire depuis la fin janvier 1985 ce qui veut dire que la Communaute ne peut plus exporter de boeuf au Canada ;

- Le Canada a reagi favorablement et rapidement a la demande des Etats-Unis de mettre ses exportations de viande fraiche vers le Canada hors quotas - or, la viande fraiche constitue la majeure partie des exportations americaines vers le Canada.

- Les Etats membres principalement concernes (IRL, Danemark) deviennent a juste titre tres impatientes devant l'absence de reponse du Canada.

C'est d'ailleurs l'Irlande qui a fait mettre le point a l'ordre du jour.

C'est dans ce contexte que se deroulera le debat sur le point de savoir si la Communaute donne encore un delai de reponse supplementaire au Canada ou si au contraire elle met en application la liste de retorsion deja notifiee au GATT.

YUGOSLAVIE : NEGOCIATION DU DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER (F. LE BAIL)

L'actuel protocole financier qui avait ete negocie pour une periode de 5 ans vient a expiration le 30 juin 1985.

La Commission a fait en decembre 1984, une proposition de 480 MECU pour le second protocole.

Cette proposition a deux caracteristiques par rapport au precedent protocole :

- le montant global est plus eleve puisque le montant du premier protocole etait de 200 MECU (auxquels s'est ajoute hors protocole un pret de la BEI de 60 MECU).

Elle comporte surtout un element budgetise puisque 80 MECU (sur les 480) devraient venir du budget communautaire sous forme de dons pour bonification d'interet, de dons pour l'assistance economique et technique et de prets speciaux.

Les discussions au sein des instances du Conseil ont fait apparaitre des difficultes portant pour l'essentiel sur la partie budgetisee de la proposition.

Le Conseil mardi etant seise a ce niveau pour la premiere fois devrait faire un premier tour de table politique sur ce probleme.

RESSOURCES PROPRES (O. von SCHWERIN)

Le probleme des ressources propres fera objet de la consultation/concertation entre Conseil et la delegation du Parlement europeen lundi apres-midi.

Je vous rappelle qu'une decision de principe sur le financement a ete prise par le Conseil a la veille du Conseil europeen a Bruxelles le 21 mars dernier, qui prevoit en matiere de ressources propres:

1. Augmentation des ressources propres en relevant le plafond de la TVA de 1 a 1,4 % a dater du 1 janvier 1986;
2. Deduction de la TVA due au Royaume-Uni de 1 milliard d'ECU pour 1984, en application de l'accord de Fontainebleau, des que la procedure de ratification de la decision sur les ressources propres aura ete acheve.

Avant adoption formelle de cette decision de principe par le Conseil mardi matin les representants du Parlement Europeen evokeront sans doute deux objections de principe:

1. En matiere de compensation budgetaire en faveur du Royaume-Uni, le Parlement Europeen est oppose - pour des raisons bien fondees d'ailleurs - contre la procedure appliquee pour l'exercice 1984 qui consiste a reduire la charge budgetaire britannique par la simple soustraction d'une somme forfaitaire de 1 milliard d'ECU des contributions a verser par ce pays en matiere de TVA, sans aucun impact du cote des depenses, c.a.d. des politiques ou projets communautaires. Meme s'il y a de bons arguments en faveur de la position du Parlement Europeen le Conseil ne reviendra sans doute pas sur cette decision en faisant valoir qu'elle etait prise apres des negociations extremement difficiles par les Chefs d'Etats memes.

2. Augmentation ulterieure des ressources propres:

Le Parlement Europeen est d'avis qu'une nouvelle augmentation des ressources propres (de 1,4 a 1,6 % TVA en 1988) devrait pouvoir etre decide par le Conseil sans recourir a une ratification par les parlements nationaux. Ici aussi, le Conseil ne cederá sans doute pas et insistera sur les deux elements: decision unanime et nouvelle ratification par les parlements nationaux.

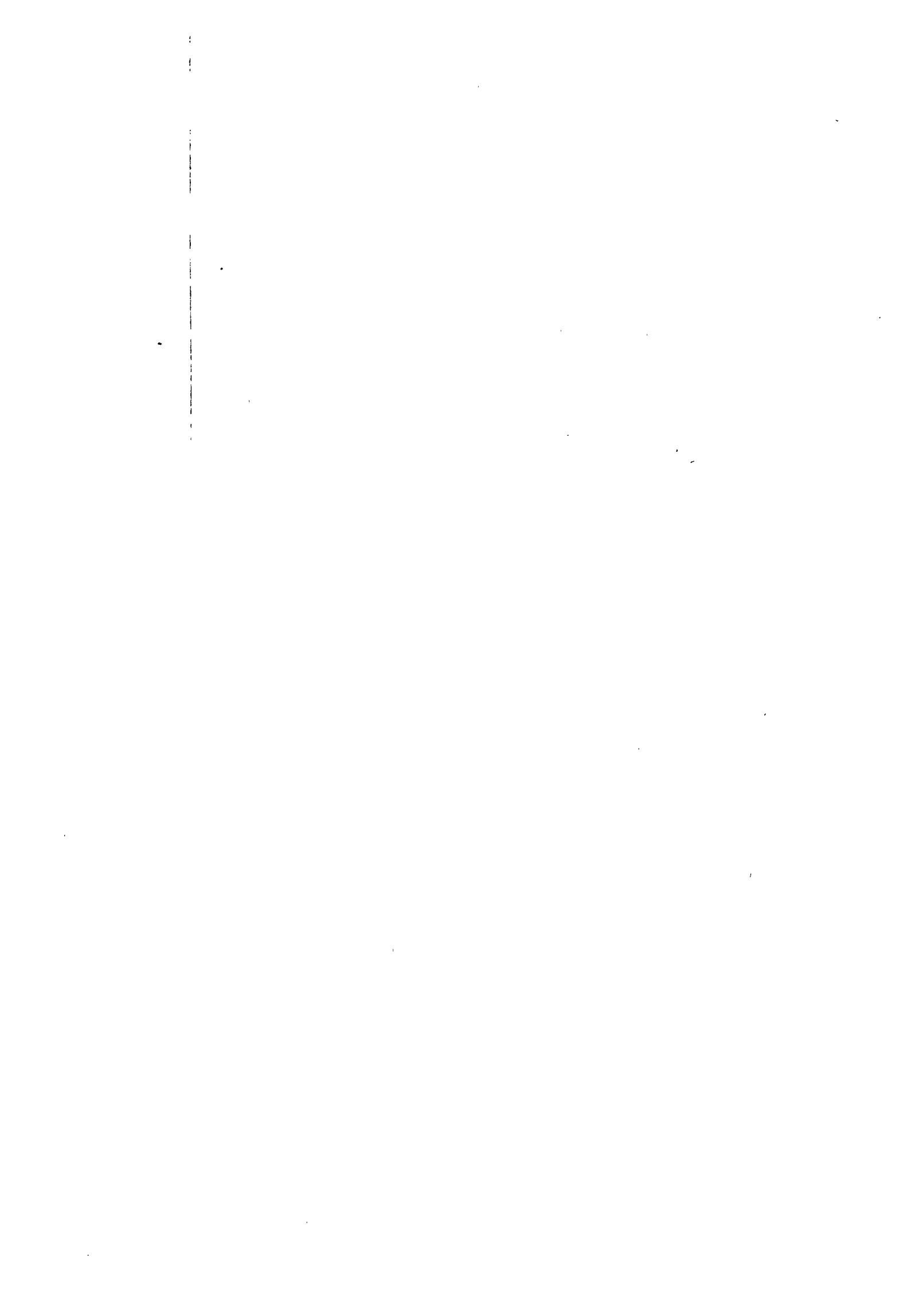
Il est difficile a prevoir a l'heure actuelle si le Conseil adoptera, comme prevue la decisions formelle mardi matin, ou bien s'il preferera de prevoir un delai de reflexion ou de politesse vis-a-vis du Parlement Europeen apres une concertation controversee.

A suivre,

Amities,

C. Stathopoulos, COMEUR////







CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

CANADA - VIANDE BOVINE

LE CONSEIL A ADOPTE LA DECLARATION SUIVANTE

LE CONSEIL A PRIS NOTE QUE LES CONSULTATIONS EN COURS SUR L'ACCRUISSEMENT DU QUOTA POUR LES IMPORTATIONS DE BOEUF COMMUNAUTAIRE AU CANADA N'ONT PAS ETE CONCLUES EN RAISON DU RETARD PRIS PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN DANS LA FORMULATION DE SA POSITION. LE CONSEIL A EGALEMENT ETE INFORME DES MESURES ADOPTEES PAR LES AUTORITES CANADIENNES POUR EXEMPTER DU QUOTA CERTAINES ESPECES DE BOEUF DE HAUTE QUALITE.

LE CONSEIL A EXPRIME DE SERIEUSES PREOCCUPATIONS QUANT AU FAIT QUE LE MOMENT DE PARVENIR A L'ACCORD QUI REOUVRIRIT LE MARCHÉ CANADIEN AUX EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES EN 1985 ETAIT CONTINUELLEMENT DIFFERE. IL A DES LORS PRIS ACTE QUE, A MOINS QU'UNE CONFIRMATION FORMELLE DE L'ARRANGEMENT QUI AVAIT ETE INFORMELLEMENT ELABORE NE PARVIENNE DE LA PART DU CANADA DANS LES TOUS PROCHAINS JOURS, LA COMMUNAUTE N'AURAIT PAS D'AUTRE CHOIX QUE DE PROCEDER AUX MESURES DE RETORSION QUE PREVOIENT LES DISPOSITIONS DU GATT.

A CETTE FIN, EL CONSEIL A CHARGE LES ORGANES COMMUNAUTAIRES COMPETENTS EN LA MATIERE (LE COREPER ET LE COMITE 113) D'EXAMINER D'URGENCE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION CONTENUE DANS LE DOCUMENT COM (85) 108 FINAL

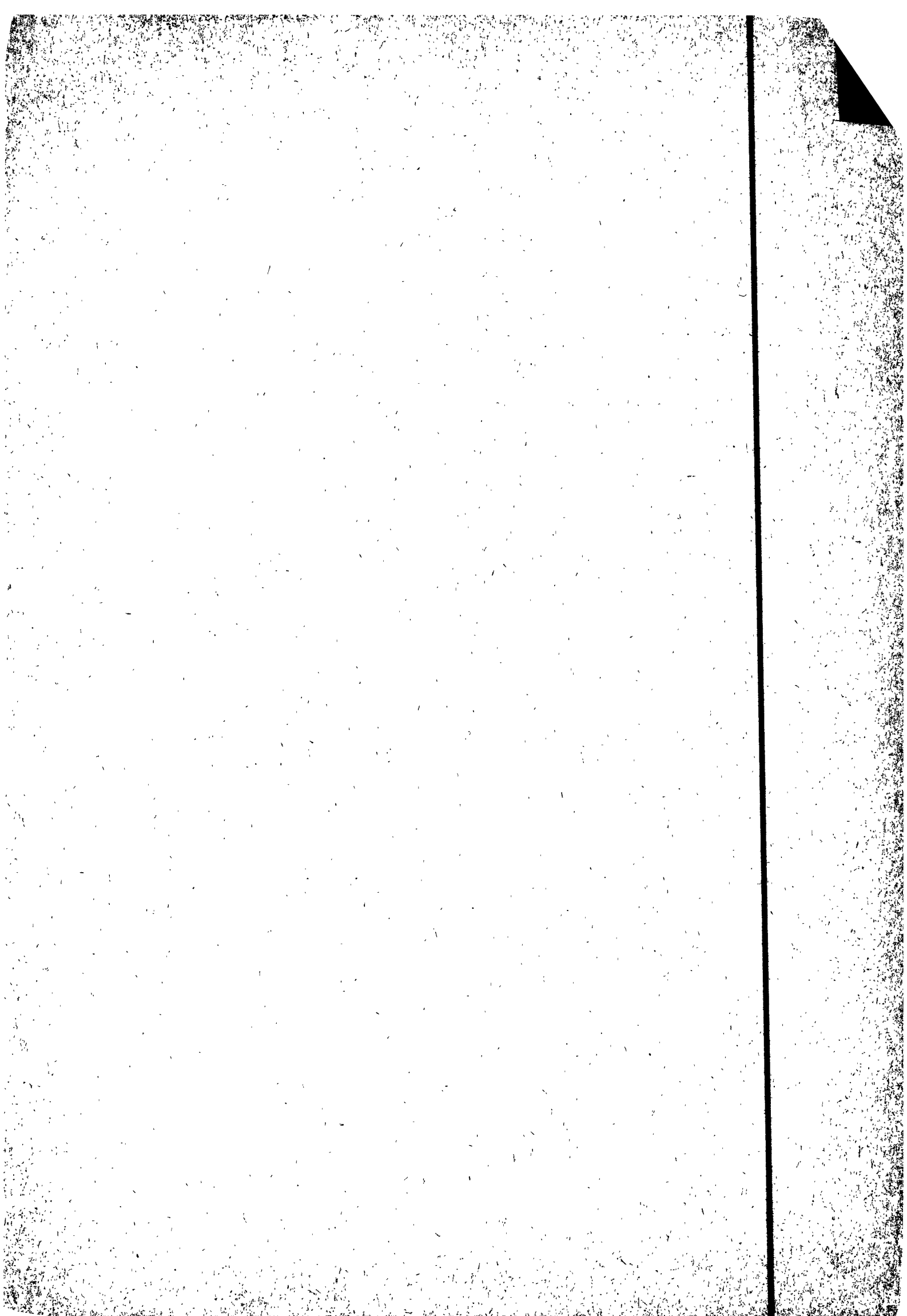
YUGOSLAVIE - DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER

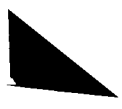
COMME INDIQUE DANS LA NOTE BIO 151 (PREPARATION DU CONSEIL), LE CONSEIL A FAIT UN PREMIER TOUR DE TABLE SUR LA PROPOSITION DE LA COMMISSION POUR LA CONCLUSION D'UN DEUXIEME PROTOCOLE FINANCIER AVEC LA YUGOSLAVIE. LES POSITIONS QUI ETAIENT DEJA APPARUES DANS LES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL ET AU COREPER SE SONT CONFIRMEES; LES DIFFICULTES RESTENT POUR L'ESSENTIEL SUR LA PARTIE BUDGETISEE DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION QUI POUR CERTAINS ETATS MEMBRES (NOTAMMENT RFA; PAYS-BAS; FRANCE ET R.U.) POSE UN PROBLEME DE PRINCIPE. LE POINT ETAIT REPORTE A UNE DISCUSSION ULTERIEURE.

AMITIES;

P. LE BAIL

30.4.85b





Luxembourg, le 30 AVRIL 1985

NOTE bio (85) 151, suite 4 AUX BUREAUX NATIONAUX
OO AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

RESSOURCES PROPRES

1) Concertation avec le Parlement Européen

Contrairement ~~à~~ à ce qu'il y avait à attendre, la concertation avec la délégation du Parlement s'est déroulée dans des termes très polis et conciliateurs et ceci notamment grâce aux deux présidents MM Andreotti et Pflimlin.

La délégation du Parlement a bien entendu évoqué les deux problèmes essentiels, à savoir limitation de la compensation britannique aux seules recettes d'une part et la procédure prévue pour un relèvement ultérieur à 1,6% de la TVA, d'autre part. (voir détails dans la BIO préparation). De plus, les représentants des Parlements se sont inquiétés que cette augmentation des ressources propres ne pourrait qu'assurer le financement de la Communauté pour un temps limité.

M. Christophersen s'est associé aux soucis du Parlement quant aux perspectives à plus long terme et au financement des politiques nouvelles et il s'est prononcé en faveur d'une planification financière à plus long terme. De plus, il a souligné la nécessité d'une adoption rapide finale rapide de cette décision qui revêt une importance fondamentale pour la proposition de l'avant-projet de budget de 1986.

Quant au financement de la compensation britannique, il a démontré de la compréhension pour la position du Parlement, tout en soulignant qu'il s'agissait d'une décision politique avec laquelle la Commission peut vivre.

A l'issue du dialogue trilogue, la délégation du Parlement a soumis un projet de déclaration commune qui prévoit, entre les points évoqués ci-dessus et bien connus, une clause prévoyant la possibilité pour la Communauté d'entreprendre des programmes complémentaires de recherche financés au moyen de contributions des Etats membres à étendre à d'autres programmes que ceux d'Horizon. "

2) Déroulement de la discussion au Conseil mardi matin

C'est cette dernière suggestion du Parlement qui était au centre de la discussion au Conseil. En effet, le Président Andreotti a insisté pour qu'on accepte cette demande comme étant seul élément d'ouverture envers le Parlement, en menaçant même qu'il était déterminé à recommencer toute la procédure de consultation si les délégations ne le suivaient pas dans cette voie.

ATTENTION BIE - Sans qu'aucune délégation l'ait exprimé ouvertement il était largement entendu que derrière cette demande ~~était~~ se cachait la volonté d'ouvrir la porte sur le plan communautaire à un financement des projets du domaine "ENERKA". FIN BIE.

En tour de table avait comme résultat que seule la délégation allemande (représentée par M. Ruffuss) ne pouvait pas accepter la proposition de la présidence consistant à biffer la limitation à l'Europe dans l'article 4 du projet de décision.

Bien que la présidence a souligné que cette modification ne préjuge en rien ni des programmes futurs éventuels ~~il~~ décidé à décider à l'unanimité au Conseil ni leur financement, la délégation allemande a réservé sa position jusqu'à vendredi prochain.

L'adoption finale de la décision sur les nouvelles ressources propres prise à Fontainebleau n'est donc pas tombée pour le moment, mais les chances sont bonnes qu'elle tombe très prochainement, une fois ce dernier problème résolu.

Amitiés,

O. von Schwerin

O. Schwerin

PRIERE FAIRE DIFFUSION HABITUELLE A PARTIR DE BRUXELLES

Luxembourg, le 30 avril 1985

**NOTE BIO (85) 151, suite 5 et fin, AUX BUREAUX NATIONAUX
 CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

La République populaire d'Angola a signé aujourd'hui la Convention de Lomé III.

Le Président du Conseil, M. Andreotti, à la présence du Vice-Président Natali, du Commissaire Cheysson et du représentant du Comité des Ambassadeurs ACP, M. G. Nbonimpa, a reçu M. Carlos Antonio Fernandes, secrétaire d'Etat à la coopération de la République populaire d'Angola, qui a guidé la délégation de l'Angola à la cérémonie de la signature.

La République Populaire d'Angola devient donc le 66 pays ACP.

Je vous rappelle que la Convention de Lomé III a été signée le 8 décembre 1984 dans la capitale du Togo par les 64 états déjà ACP plus le Mozambique.

Avec l'adhésion de l'Angola toute l'Afrique sub-saharienne indépendante a adhéré à la Convention ACP,/CEE de Lomé.

Je vous rappelle encore que les dispositions commerciales de Lomé II ^{expirée} le 28.2.1985 ont été prolongées en faveur des Etats ACP. Par contre, la dotation financière de Lomé III (7,4 milliard d'ECU pour le FED et 1 milliard d'ECU pour la BEI) n'entrera en vigueur qu'après l'accomplissement de la procédure de ratification de la part des 49 10 Etats membres et de 2/3 des ACP.

Je précise enfin que l'Angola a participé activement aux négociations de Lomé III mais il n'avait pas pu être présent lors de la signature de la Convention de Lomé III au Togo le 8 décembre 1984.

Elargissement

Avant la fin des travaux, le Conseil a évoqué la date pour la signature du traité d'Adhésion.

Un accord sera recherché pour le 13 juin 1985. Si cette date ne pourrait pas être retenue, un effort devrait être fait, selon l'avis de la Présidence, pour le 12 juin.

Amitiés,

M. Santopinto

